



Rédacteur : Nathalie RENON

Séance du 20 Février 2020

Le 20 février 2020 à 20h30, le conseil municipal de la commune de Villars Saint Georges s'est réuni au lieu habituel de ses séances en salle de Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ZEISSER, Maire, après convocation légale du 12 février 2020.

Etaient présents :

Mme RENON Nathalie, LEFRANC Sandrine
 MM. ZEISSER Jean-Claude, PETETIN Pascal, PATUROT Léon, AUBERT
 Damien, BOUCTON Hervé, LEGAIN Damien, MAUFROY Jean-Marc,
 MIGNOT Daniel

Absents, excuse, BOUCON Samuel qui a donné procuration à PETETIN Pascal.

Ordre du jour

- Délibération remboursement de caution de Mme Boucon Betty
- Délibération autorisation de signature pour convention avec la nouveau locataire
- Délibération compte administratif
- Délibération compte de gestion du percepteur
- Délibération affectation des résultats
- Soumission lot de bois
- Délibération convention pour le contrôle et l'entretien du matériel de protection incendie.
- Élection municipale 2020

Préavis de Mme BOUCON Betty concernant le logement communal

Monsieur le Maire présente le courrier de préavis de Madame Boucon Betty concernant le logement communal qu'elle occupe au 3 rue de l'Église. Celui-ci a commencé le premier décembre 2019 pour se terminer le 29 février 2020.

Un état des lieux a été réalisé, il convient donc de délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à rendre la caution à cette personne.

Après en avoir délibéré le conseil à l'unanimité des membres présents et représentés donne son accord à Monsieur le Maire pour restituer la caution et signer les documents nécessaires.

Autorisation de signature de convention du logement communal avec nouveau locataire

Suite au départ du logement communal de Madame Boucon Betty, Monsieur le Maire propose d'établir un nouveau bail à Monsieur DELPOUX Aymeric à partir du premier Mars 2020, moyennant un loyer annuel de 4380 Euros hors charges, qui sera révisé tous les ans à compter du premier Mars 2021.

Le montant de la caution est fixé à 350 Euros il ne sera pas révisable.

Le montant des charges au premier Mars 2020 est fixé à 55,03Euros révisé en fin d'année.

Après en avoir délibéré le conseil à l'unanimité des membres présents accepte la présente proposition et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

Compte administratif 2019 de la commune

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2019 du budget de la Commune.

Fonctionnement

Dépenses : **163 964,35 €**

Recettes : **202 713,23 €**

Excédent de fonctionnement de l'exercice : **38 748,88 €**

Dont un excédent de clôture de : **126 678,31 €**

Investissement

Dépenses **30 546,32 €**

Recettes **41 352,99 €**

Excédent d'investissement de l'exercice : **10 806,67 €**

Déficit total d'investissement : **11 224,61 €**

Avec Restes à réalisés en dépenses d'investissement de **58 023.11 €**

Déficit d'investissement : **69 247.72 €**

Excédent de fonctionnement : **57 430.59 €**

Après avoir délibéré, et comme la loi le préconise, Monsieur le Maire ayant quitté la salle, Léon PATUROT Adjoint, soumet les comptes à l'approbation des membres du conseil municipal. **Les comptes sont adoptés par 10 voix pour, 0 abstention et 0 contre.**

Compte de gestion 2019 du percepteur

Monsieur le Maire présente les comptes de gestion 2019 du Percepteur , pour la Commune.

Ceux-ci sont en parfaite concordance avec les comptes administratifs présentés, quitus est donné au Percepteur par les membres du Conseil Municipal présents et représentés , par 11 **voix pour, 0 abstention et 0 contre.**

Affectation des résultats de la commune

Monsieur le Maire présente l'affectation des résultats de la Commune pour le budget 2019 :

R 002 Excédent Fonctionnement 57 430,59 €

D 001 Déficit d'investissement 11 224,61 €

1068 Réserve d'investissement 69 247,72 €

Après avoir examiné les comptes administratifs, statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2019, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats comme ci-dessus à l'unanimité des membres présents et représentés par **11 voix pour, 0 abstention, 0 contre.**

Soumission lot de bois

Lot de bois aux carrières

Un lot de bois a été mis en vente par soumission cachetée. Pour des raisons de sécurité le bois a été abattu par un professionnel. La mise à prix minimum est de 8€ le stère.

Cette soumission n'a reçu qu'une seule offre de Monsieur Smigielski Gérard pour 9,15€ du stère, ce lot de bois lui est donc attribué.

Le cubage sera réalisé en fin de travail.

Convention pour le contrôle et l'entretien du matériel de protection incendie.

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu d'établir une convention entre la commune de Villars saint Georges représenté par Monsieur ZEISSER Jean-Claude, Maire d'une part et la Société SAUR domicilié à 92130 Issy les Moulineaux représenté par Monsieur CLEMENCEAU Jérôme Directeur Territorial Bourgogne Franche Comté d'autre part. L'objet de cette convention est l'entretien du matériel de protection contre l'incendie .

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Après délibération le conseil accepte la proposition de convention par 11 voix pour, et autorise Monsieur le Maire à signer celle-ci et effectuer les démarches nécessaires.

Election municipales des 15 et 22 mars 2020

Tours de garde du bureau de votes

8h 10h Petetin Pascal, Boucton Hervé, Todeschini Didier

10h 12h Legain Damien , Renon Nathalie, Gide Jean-Jacques

12h 14h Boucon Samuel, Paturot Léon, Mielle Pascal

14h 16h Aubert Damien, Maufroy Jean -Marc, Lambla Eric, Bordy Arnaud

16h 18h Lefranc Sandrine, Mignot Daniel, Tuniz Mickael

La séance est levée à 21h50

Renon Nathalie
Secrétaire de séance